Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213502669-20260320-DELIB2026023-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 20 MARS 2026 (*ouverte à 18H00)*

DATE DE CONVOCATION : 16 MARS 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENTS (21) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Céline CHEVALLIER, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Delphine POSNIC, Thibaud MORIN, Léa MESSINET, Xavier HUGUEN, Marie-Andrée DUGUE, Chantal CHAPPELET, Ghislaine DELAMARRE, Manuel EVENO, Vanessa TANNOUX LOTRIAN, Sylviane ZANCHI, Antoine MOURAUD, Michaël PIOLAIN, Josette LEUTELLIER, Philippe NICOLAS

PROCURATIONS (5) :
Isabelle HEDAN donne pouvoir à Léa MESSINET
Matthieu POHIER donne pouvoir à Philippe IMIELSKI
Charlène CHOLET donne pouvoir à Matthieu POLLET
Melissa NAOUR donne pouvoir à Céline CHEVALLIER
Michel BERNARD donne pouvoir à Thomas BOULAY

EXCUSES (1) :
Mickael QUIMBERT

NOMBRE DE VOTANTS : 26

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège LOLLIVIER

2026.023 - 7.1
FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal vote, et décide à l'unanimité, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions de fixer à **sept (7)** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour extrait conforme, le 24 Mars 2026

Le secrétaire de séance,
Nadège LOLLIVIER

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON 35 (Ille-et-Vilaine)